

Projet de budget 2010

L'UEL critique l'inertie de la loi budgétaire

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises estime «indispensable que le Gouvernement annonce dès à présent une stratégie et un calendrier des mesures qu'il compte réaliser à brève échéance dans le but de ramener le déficit budgétaire dans les limites tracées par le pacte de stabilité». Appel décoché hier dans un communiqué de presse suivant la réunion du Conseil d'administration de l'association faîtière des organisations patronales du Grand-Duché. Si l'UEL salue «la détermination du Gouvernement de transposer au budget de l'Etat la politique anti-cyclique arrêtée par

le plan de relance conjoncturelle, en maintenant les investissements à un niveau élevé», elle s'inquiète vivement du déficit budgétaire projeté de 4,4% du PIB au niveau de l'administration publique et de 6,2% du PIB au niveau de l'administration centrale – «le décalage entre l'augmentation des dépenses (5,6%) et le recul des recettes (0,8%) témoigne d'un effet ciseaux sans précédent», note l'UEL, hautement inquiète aussi du dévissage du Grand-Duché dans les indicateurs de compétitivité. Le Gouvernement est invité à prendre en compte les «100 mesures pour re-

dresser la compétitivité et relancer l'activité économique» proposées par l'UEL dans le cadre des discussions tripartites de mars 2009. L'organisation annonce «des mesures d'économies concrètes et substantielles» dans les avis de ses membres sur le budget. Que ce dernier prenne en compte l'échéance d'une tranche indiciaire n'est évidemment pas du goût du patronat. «Haute-ment préjudiciable à l'économie», lit-on. Un appel à l'action contre le déséquilibre énorme de la Caisse Nationale de Santé vient clôturer le communiqué. <

	Recettes au 30.9			Variation 00/09	
	2008	2009	2007	en mio. €	en %
I. Contributions directes	3.529	3.472	3.230	56,6	1,6
1. Collectivités [1]	1.097	998	1.041	99,5	10,0
2. Assiette [1]	338	287	287	51,1	17,8
3. Salaires et traitements	1.500	1.590	1.398	-90,7	-5,7
4. Impôt de solidarité	77	75	72	1,7	2,2
5. Revenus de capitaux	209	229	189	-19,3	-8,4
6. Fortune [2]	156	139	117	16,4	11,7
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	48	58	41	-10,1	-17,2
8. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	50	51	42	-1,1	-2,1
9. Jeux de casino (recettes brutes)	16	15	14	0,6	4,0
10. Contributions directes - autres	30	29	29	0,4	1,4
II. Douanes & accises	920	987	931	-66,4	-6,7
11. Recettes UEBL brutes	701	763	743	-61,5	-8,1
12. Droits d'accises sur huiles minérales	93	101	100	-8,8	-8,7
13. Droits d'accises sur cigarettes	48	49	49	-1,0	-2,1
14. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	57	60	25	-3,0	-5,1
15. Douanes & accises - autres	22	14	14	8,0	57,7
III. Enregistrement & domaines	2.298	2.658	2.436	-360,5	-13,6
16. Droits d'enregistrement	72	166	194	-93,3	-56,3
17. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [3]	1.769	1.900	1.582	-130,8	-6,9
18. Taxe d'abonnement [4]	349	478	542	-128,8	-26,9
19. Taxe sur les assurances	31	30	25	1,2	3,9
20. Enregistrement & domaines - autres	77	86	92	-8,8	-10,2
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	6.747	7.118	6.597	-370,2	-5,2
IV. Trésorerie de l'Etat	220	211	186	8,7	4,1
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	6.967	7.328	6.783	-361,5	-4,9

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre [2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre [3] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes [4] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre - ces chiffres sur l'évolution des recettes de l'Etat ont été présentés par le Ministre des finances aux parlementaires hier